



## PROCES VERBAL – COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 15 Décembre 2021 Salle du conseil municipal – Peillonex

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSCH, René CARME, Agnès GRIVAZ, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Vanessa SIROT, Céline GROS, Benoît JUNOD ;

Excusés ayant donné pouvoir, Sébastien Froment à Catherine BOSCH, Emmanuelle DE FOURNAS à Christian RAIMBAULT, Laurent VON DACH à René CARME

Absents : Hervé BEL, Patrick REY, Nathalie RUFFIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de votant (procurations comprises)	12

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare à 20h10 la séance du conseil municipal en date du 15 Décembre 2021 ouverte.

Le secrétariat de séance est assuré par : Benoit JUNOD.

#### Assemblée :

#### Assemblée :

#### **D032-2021 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28/10/2021 ;**

Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations ou modifications à apporter sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

Le procès-verbal en date du 28/10/2021 est adopté à l'unanimité.

## Finances :

### D033-2021 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement en 2022

Le budget de la commune de Peillonex n'a pas encore été adopté en 2022 du fait de l'attente du compte de gestion que doit transmettre prochainement le trésorier.

Toutefois, comme dispose l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, conformément à la réglementation susvisée, il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture, au titre de l'exercice 2022, des crédits suivants :

Chapitre	BP 2021 + DM	Quart 2022
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>	518 305,39 €	129 576,00 €
<i>Chapitre 22 – Immobilisations reçues en affectation</i>	8 000,00 €	2 000,00 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>	300 000,00 €	75 000,00 €
<i>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</i>	80 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>906 305.39 €</b>	<b>226 576.00€</b>

#### Proposition de décision :

Le conseil municipal est amené à se prononcer pour qu'il :

- **OUVRE** les investissements au quart pour l'année 2022 pour un montant maximal de 226 576,00 € conformément au tableau ci-dessus.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente décision

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

**OUVRE** les investissements au quart pour l'année 2022 pour un montant maximal de 226 576,00 € conformément au tableau ci-dessus

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente décision

**: Ressources humaines**

**D034-2021 Approbation de principe de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de Haute-Savoie.**

Afin de palier la vacance du poste du directeur général des services DGS, la commune souhaite faire appel au service de remplacement du centre de gestion CDG de Haute-Savoie.

Il convient donc de délibérer pour :

- Valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Cette convention de mise à disposition devrait déclencher le paiement, par suite, d'une somme forfaitaire d'environ 450,00€ par journée de travail effectuée.

Céline Gros et Josiane Coudurier Bœuf demandent si il y a une ressource disponible à la CC4R. Monsieur le Maire précise qu'actuellement la Communauté de Communes n'est pas en mesure de nous mettre une personne à disposition permanente mais seulement ponctuellement.

Céline Gros et Josiane Coudurier Bœuf demandent l'avancement du recrutement d'un ou d'une secrétaire générale. Monsieur le Maire indique que les trois dossiers reçus ne correspondent pas au profil recherché.

Vanessa Sirot demande s'il est envisageable d'avoir un poste partagé entre deux communes. Monsieur le Maire convient que cela serait possible.

Céline Gros demande si le CDG propose des formations pour un profil débutant. Cette information sera précisée.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

Valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil :


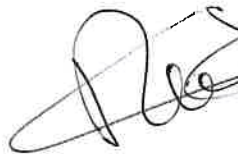
- DM008-2021 Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 pour le projet ((Création d'une Maison des Assistantes Maternelles à Peillonex)) pour un montant de 88 000<sup>e</sup> euros.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h44.

A Peillonex le 15 Décembre 2021

Le Maire, Christian RAIMBAULT



Le secrétaire de séance, Benoit JUNOD

